



N° 26 > 2015

LA PIERRE & L'ÉCRIT

La Pierre & l'Écrit

Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné

**CD-Rom
inclus**

PUG



LE PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN-DE-MISÉRÉ

- 7** Aménager avec l'Histoire. La municipalité de Montbonnot face à son patrimoine, *Anne-Marie Spalanzani*
- 13** Quelques jalons sur l'histoire du prieuré de Saint-Martin-de-Miséré, *René Verdier*
- 19** Les sources d'archives du prieuré de Saint-Martin-de-Miséré, *Hélène Viallet*
- 25** Une fondation canoniale réformatrice: la collégiale Saint-Martin-de-Miséré et ses dépendances (XI^e-XIII^e siècles), *Noëlle Deflou-Leca*
- 47** Saint-Martin-de-Miséré sous le regard des archéologues, *Alain de Montjoye*
- 57** Prince, seigneurs et Église à la fin du Moyen Âge. Les enjeux de pouvoir autour du prieuré de Saint-Martin-de-Miséré (XIII^e-XV^e siècles), *Anne Lemonde*
- 87** Le prieuré Saint-Martin-de-Miséré dans la crise de la fin du Moyen Âge, *René Verdier*
- 101** Montbonnot en 1590: un enjeu entre la France et la Savoie, *Stéphane Gal*
- 107** De l'intérêt des revêtements muraux: enduits et décors peints, *Caroline Snyers, Claire Bigand, Alain de Montjoye*

CHRONIQUES

- 113** Les bibliothèques capitulaires des églises cathédrales du Dauphiné au XVIII^e siècle, *François Seichepine*
- 143** Les légionnaires du Dauphiné (1534-1559), *Julien Guinand*
- 161** Chronique archéologique 2011-2014, *dossier rassemblé par Annick Clavier et Ghyslaine Girard*
- 221** Les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 dans le département de l'Isère, *Simon Labouret*
- 243** Comptes rendus de lecture

REVUE D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE EN DAUPHINÉ



31,00 €
ISBN 978-2-7061-2587-4
ISSN 1248-9166
www.pug.fr



LA PIERRE & L'ÉCRIT

**Revue d'histoire
et du patrimoine
en Dauphiné**





MEMBRES BIENFAITEURS

M. BADIN DE MONTJOYE ALAIN, HOOGLEDE – BELGIQUE • M. BONNET FRANÇOIS, 38250 VILLARD DE LANS • M. CARDIN GÉRARD, 38970 CORPS • M. CARTANNAZ JEAN-LOUIS, 38430 MOIRANS • M. CHAGNY ROBERT, 38100 GRENOBLE • M. CHATAIN HUGUES, 38090 ROCHE • M. COPONAT DENIS, 69680 CHASSIEU • M. DAILLE PIERRE, 73000 JACOB BELLECOMBETTE • M. FAVIER RENÉ, 38100 GRENOBLE • M. GRENOUILLER JEAN-FRANÇOIS, 69007 LYON • M. JOUFFRAY JEAN-CLAUDE, 38080 ST ALBAN DE ROCHE • MME LUCET JANINE, 38330 ST NAZAIRE LES EYMES • MME MALLARET MARIE-REINE, 38000 GRENOBLE • MME MAZARD CHANTAL, 38950 QUAIX-EN-CHARTREUSE • M. MAZOUYES GEORGES, 38150 ROUSSILLON • M. MIACHON JEAN, 38200 VIENNE • M. MOYROUD RAYMOND, 69200 VENISSIEUX • M. VARENNES BRUNO, 38114 OZ-EN-OISANS • M. VERDIER RENÉ, 38240 MEYLAN

© Presses universitaires de Grenoble, juin 2016

15, rue de l'Abbé-Vincent – 38600 Fontaine

www.pug.fr – pug@pug.fr

ISBN 978-2-7061-2587-4 – ISSN 1248-9166

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Éditorial

Ce numéro de notre revue est avant tout consacré à l'histoire du prieuré Saint-Martin-de Miséré, fondé peu avant 1100, sur le territoire de l'actuelle commune de Montbonnot-Saint-Martin, près de Grenoble.

De cet établissement religieux, disparu en tant tel que sous Louis XIV et largement arasé après la Révolution, il ne restait que quelques bâtiments agricoles plus ou moins décrépis. Combien d'entre nous ont descendu vers l'autoroute et la zone commerciale située en aval sans soupçonner que cette friche avait été le siège d'une congrégation importante à l'échelle de la région ?

À la demande de la municipalité qui ne manquait pas de projets de valorisation, des fouilles de sauvetage ont été entreprises sur le site. Elles se sont révélées prometteuses et appelaient une relecture de la documentation écrite. Ainsi s'est concrétisée une collaboration (trop rare) entre archivistes, historiens de l'Université et praticiens de terrain, de la conservation du Patrimoine de l'Isère, afin de confronter textes et trouvailles tirées du sol.

Ces recherches sur un patrimoine local ont été présentées aux habitants de la commune lors d'une agréable journée. Tous ont convenu que leur résultat méritait d'être publié. Au regard de la qualité et de l'importance des fouilles effectuées, il nous a paru nécessaire d'en éditer le compte rendu. Comme croquis et plans devenaient illisibles sur un support papier, pour la première fois, un CD-Rom accompagne le volume. Il permettra de se plonger dans toute la complexité d'un chantier archéologique. Surtout cette étude a été l'occasion d'une rencontre avec des décideurs (ici une collectivité locale) conscients qu'une approche rigoureuse du passé est finalement profitable à l'élaboration des équipements futurs. « Aménager avec l'histoire » était le titre de la journée d'études passée à Montbonnot. Souhaitons que ce libellé et cet exemple concret acquièrent une dimension pédagogique.

Outre les chroniques régulières sur les dernières élections départementales et l'archéologie en Isère (qui complète les articles sur le prieuré Saint-Martin), nos lecteurs découvriront aussi une belle enquête sur « Les bibliothèques capitulaires des églises cathédrales du Dauphiné au XVIII^e siècle » qui trouve naturellement sa place dans un volume centré sur des chanoines. Elle nous apprend déjà que Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne et adversaire résolu des Philosophes, connaissait fort bien leurs œuvres ! Avant de retrouver les légionnaires du Dauphiné dont l'un des chefs, le fameux baron des Adrets devint le fléau des prieurés. ⚙️

René Verdier

Président de Patrimoines de l'Isère

Illustration de couverture: © Mairie de Montbonnot-Saint-Martin

*Ouvrage édité par
l'association Patrimoines de l'Isère, culture, histoire
avec le concours du Conseil départemental de l'Isère,
de la commune de Montbonnot-Saint-Martin,
de la Communauté de communes du Grésivaudan
et de l'Université Grenoble-Alpes*



**Le prieuré
de Saint-Martin-
de-Misére**

Aménager avec l'Histoire

La municipalité de Montbonnot face à son patrimoine

Anne-Marie Spalanzani, adjointe au maire de Montbonnot,
chargée de la culture et de la vie associative

La propriété de « Saint-Martin » a été acquise en 2006 par la commune de Montbonnot par voie d'expropriation dans le cadre de sa politique de création d'équipements socioculturels.

La municipalité s'était alors engagée à réhabiliter dans la mesure du possible les bâtiments existants qui menaçaient ruine. Non pas pour les conserver à tout prix, mais parce qu'elle considérait que les traces du passé font partie intégrante de l'environnement, qu'elles permettent à l'homme de comprendre les modes de vie du passé et d'appréhender avec plus de respect l'intervention humaine sur le paysage. En lien avec un architecte et historien du patrimoine au conseil général de l'Isère, une étude d'intérêt patrimonial des trois édifices en élévation subsistants, a été menée ; elle a révélé de réelles qualités de l'ensemble et la plus-value que ces constructions pouvaient apporter à de nouveaux usages. D'autre part, il est rapidement apparu que le réemploi du bâti pouvait se justifier non seulement par le caractère patrimonial, voire la valeur scientifique de certaines parties des bâtiments, mais aussi par leur valeur architecturale et le fait que cet ensemble était porteur de l'histoire de la commune.

La datation des bâtiments a montré que le site avait connu de façon continue des transformations. Et que l'ensemble agricole organisé autour d'une cour de ferme encore présente aujourd'hui était le fruit de cette longue histoire. La mairie a souhaité continuer cette histoire en y inscrivant le XXI^e siècle, disposant ici d'un véritable potentiel paysager, urbain et patrimonial.

Un scénario d'aménagement a alors été voté à l'unanimité lors d'un conseil municipal du mois de mai 2010, consistant à réhabiliter l'intégralité du corps de ferme situé dans la partie nord du site ainsi que le bâtiment principal de l'annexe agricole située dans la partie ouest de la parcelle, permettant ainsi de répondre à la nécessité pour la commune de satisfaire les attentes de ses nombreuses associations culturelles.

Ainsi, ce sont 1 600 m² qui ont été aménagés avec, dans les anciens corps de ferme, onze salles dédiées aux activités d'arts graphiques, poterie, danse, théâtre, yoga, musique, maquettes, informatique, administration. Une extension neuve en bois de 600 m² s'est ajoutée à l'ensemble. Posée sur un petit promontoire qui fait écho à celui sur lequel est perchée la mairie de Montbonnot, elle a pour vocation d'accueillir réceptions, mariages, conférences, séminaires, manifestations artistiques, etc. Une passerelle en bois, conçue dans la continuité de l'extension, relie les bâtiments anciens et cette construction contemporaine, créant ainsi un lien harmonieux entre le passé et le présent.

Enfin, la réalisation de cette Maison des Arts a donné naissance à la troisième place publique entièrement piétonne de la commune, comportant fontaine, bassin-fontaine, jardin naturel... Une perspective du prieuré a été préservée par la création d'un parvis à l'échelle de la commune fait de dalles en pierre.

Une attention particulière a été portée aux matériaux de construction et à la consommation en énergie de ces bâtiments, les objectifs énergétiques étant ceux du label Bâtiment basse consommation (BBC). L'extension est réalisée en mélèze, dans l'esprit des bardages utilisés dans les granges de la région et déjà présents sur l'un des corps de ferme existants. Une conception qui a valu à la Maison des Arts le Trophée bois 2014 décerné par Créabois Isère, l'interprofession des métiers du bois et de la forêt du département, qui récompense une construction en bois remarquable en Isère. L'isolation des corps de ferme a donné lieu à l'utilisation d'enduits naturels et traditionnels à base de chaux et de chanvre favorisant les performances thermiques des bâtiments.

Il est à noter qu'un autre projet verra le jour en 2018 au sud de la parcelle de la Maison des Arts, lui aussi respectueux de l'histoire des lieux, des vestiges du passé et des éléments qui ont participé à son évolution. La réhabilitation du prieuré y est inscrite dans le respect de son identité d'origine voire de ses évolutions quand elles présentent un réel intérêt historique ou patrimonial. L'ensemble se composera d'un socle minéral qui assurera la continuité constructive avec le mur de la Maison des Arts sur lequel une médiathèque et un espace jeunesse trouveront naturellement leur place.

Fig. 1. La Maison des Arts. Au 2^e plan, le toit du prieuré.



Fig. 2. La Maison des Arts vue du prieuré. À l'arrière-plan, le Saint-Eynard.



Fig. 3. La Maison des Arts, côté prieuré.



Fig. 4. La Maison des Arts, côté parking.



Fig. 5. Anciens bâtiments de ferme rénovés.
À l'extrémité, logis du prieur, XVI^e siècle.



Fig. 6. Vestiges du prieuré Saint-Martin.



Fig. 7. 6740 – 6741 – Prieuré, à gauche traces des ouvertures de la salle capitulaire.



Fig. 8. Vue latérale du bâtiment prioral.



Quelques jalons sur l'histoire du prieuré de Saint-Martin- de-Misé

René Verdier

Sur cette importante maison religieuse, en dehors des multiples mentions dans l'ouvrage récent du père Georges Saillier, longtemps curé de Montbonnot, nous ne disposons que de l'article, au demeurant toujours précieux, d'Emmanuel Pilot de Thorey sur «Les prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble compris dans les limites du Dauphiné», publié il y a plus d'un siècle (1883) dans le *Bulletin de la société statistique... du département de l'Isère*¹. Avant d'aborder les savantes contributions des différents auteurs, cette brève introduction ne prétend fournir que quelques repères dans l'histoire multiséculaire, et donc complexe, du prieuré.

Dans les toutes dernières années du XI^e siècle, le prieuré Saint-Martin est fondé sous le patronage d'Hugues de Châteauneuf, évêque de Grenoble (1080-1132). Cette création est à replacer dans le prolongement de la réforme dite grégorienne dont les prémisses remontaient à un bon demi-siècle. Elle est aussi contemporaine de l'épanouissement du nouveau monachisme.

En effet, à cette époque, un certain nombre d'esprits exigeants remettent en cause les pratiques des bénédictins traditionnels, dominés alors de façon écrasante par l'abbaye de Cluny avec ses innombrables filiales. Cîteaux dont le succès fut immédiat, mais aussi les Ordres militaires (Templiers et Hospitaliers) dont l'expansion ne fut pas moins considérable, sont une réponse à cette attente. En Dauphiné, les Chartreux bâtissent leur premier ermitage.

Sans approcher, et de loin, la fortune de ces instituts, les religieux de Miséré ont donc pleinement leur place dans ce mouvement rénovateur qui irrigue la Chrétienté au tournant des XI^e-XII^e siècles.

1. Voir les références dans les articles qui suivent.

Certes, les évêques grenoblois ont de bons rapports avec les moines, en particulier avec les clunisiens, cependant Hugues, qui est représentatif de l'épiscopat restauré promu par les Grégoriens, est très sensible à ces nouvelles expériences comme le prouve l'accueil qu'il réserva à Bruno.

Son patronage manifeste aussi sa volonté de ne pas laisser l'exclusivité du renouvellement spirituel aux ordres monastiques. D'autant que les moines, en principe, ne sauraient avoir de préoccupations pastorales. Aussi Hugues dans la charte de fondation a insisté sur la sujétion due à l'évêque et ce lien, parfois contraignant, comme le montre Noëlle Deflou-Leca, va perdurer.

Mais Saint-Martin est à d'abord à replacer dans le renouveau remarquable de la tradition canoniale qui justement permettait l'éclosion d'un idéal élevé tout en ne rompant pas complètement avec le monde.

Ces communautés de chanoines réguliers (distinctes des chapitres cathédraux) furent en effet particulièrement nombreuses bien que de taille très variable. Elles s'appuient sur la redécouverte de la règle de saint Augustin, nom sous lequel au Moyen Âge on rassemble des textes approuvés par le grand évêque d'Hippone et destinés aux clercs et religieuses de son diocèse. Ces préceptes, au-delà de quelques principes généraux (vie commune, pauvreté individuelle, chasteté et obéissance) permettaient une grande diversité d'expériences. Et, ce cadre de vie n'excluait pas un engagement auprès des laïcs dans le ministère paroissial, en opposition avec les fondations qui aspiraient au « désert », comme le matérialise cette installation dans un lieu anciennement occupé (sur le site d'une villa romaine).

Certains établissements prospérèrent ce qui aboutit à la formation de vastes congrégations : celle de Saint-Ruf d'Avignon (bientôt à Valence) finit par rassembler plus de mille collégiales. Miséré est un avatar de cet élan, certes beaucoup moins célèbre et puissant, mais néanmoins important à l'échelle régionale.

Mais entre la charte de fondation et les désordres de la fin du xiv^e siècle, nos informations sont bien peu fournies. À quel moment l'« *Ordo antiquus* », qui s'accommode d'une ascèse tempérée où la consommation de viande n'est pas prohibée, supplante l'« *Ordo novus* », plus rigoureux, qui dominait au xii^e siècle sous l'influence des Cisterciens ? Dans une documentation terriblement discontinuée (c'est le propre des sources médiévales), les relations avec les puissants sont mieux connues que la vie religieuse proprement dite. Les Auruce, seigneurs de Montbonnot, finirent par s'inquiéter de l'expansion du prieuré qui risque de se poser en rival. En 1265, dans une sentence arbitrale avec Pierre Auruce, le prieur doit s'engager à ne plus faire d'acquisition sans son consentement ; en contrepartie, le sire renonce à ses revendications mais réserve sa haute justice sur les hommes du prieur².

2. AD 38, 2 MI 954, Inventaire Marcellier – Graisivaudan t.4 f°2019.

Par contre, notre collégiale bénéficie de la bienveillance des dauphins qui à plusieurs reprises lui confirment ses biens. Mais cette sollicitude reste assez lointaine : sans même évoquer les différentes chartreuses de leurs domaines, le prieuré cassidéen de Saint-Robert-de-Cornillon est autrement plus choyé et, avec la troisième Race, accède au rang d'abbaye princière. Car Miséré reste la chose de l'évêque qui arbore désormais le titre d'abbé. D'ailleurs, le dauphin, devenu seigneur de Montbonnot, entend imposer la taille et le service militaire à tous les habitants avant qu'Humbert II exempte des subsides les hommes du prieuré.

Mais la défense du temporel ne suffit pas à justifier l'existence d'une maison religieuse. Or, Saint-Martin, comme la plupart des ordres anciens, n'est plus en phase avec les nouveaux horizons religieux du XIII^e siècle. Désormais, ce sont les Mendicants qui recueillent les suffrages des croyants. À ce titre, l'échange imposé en 1289 par l'évêque, de l'église du prieuré Saint-Pierre, dans un faubourg de Grenoble, confiée aux Dominicains, avec l'église paroissiale de Corenc, a valeur de symbole.

Néanmoins se maintient toujours à Saint-Martin, un petit groupe de prêtres (au maximum une douzaine et souvent moins)³, vivant selon une règle, tout en observant une liturgie propre et en maintenant des contacts étroits avec la population, pour le meilleur et le pire, à travers les nombreuses églises desservies (17 lui sont confiées dès l'origine). Également, le prieuré reste chef d'ordre, à la tête d'une petite congrégation de chanoines réguliers, centrée sur le Grésivaudan et la combe de Savoie avec quelques dépendances dans le Vercors et l'avant-pays. Son rayonnement est certes limité, mais implanté dans une riche région agricole, près d'une cité épiscopale, le prieuré est en mesure d'éviter les menaces (financières et sécuritaires) qui planent sur tant d'établissements isolés dans les campagnes.

Or, l'enquête de juillet 1389 jette une lueur très crue sur certaines conduites, la vie maritale teintée de polygamie, éventuellement à l'intérieur du cloître, étant la moindre des dérives. Derrière ce tableau assez effrayant du clergé prioral, se greffe probablement une affaire plus politique qui a utilisé des déviances plus ou moins scandaleuses⁴. Car l'instruction a été diligentée sur ordre d'Enguerrand Eudin, gouverneur du Dauphiné, l'official de Grenoble, pourtant compétent, n'intervenant que pour prononcer la condamnation du prieur de Corenc qui se voit infliger sept ans de prison avec pénitence trois jours par semaine au pain et à l'eau. Convaincu de vols avec effraction dans sa paroisse, il avait plusieurs concubines dont deux femmes mariées et on le soupçonnait de s'être débarrassé d'un mari.

3. Notons cependant qu'en 1458, la *familia* (donc domestiques inclus) du vénérable prieuré bénédictin Saint-Pierre à Moirans ne compte que huit personnes, AD 38 B 2752 f°98.

4. Voir l'article d'Anne Lemonde.

En fait, la congrégation de Saint-Martin-de-Miséral est une survivance d'une époque révolue où la géographie religieuse n'avait pas à tenir compte des frontières de principautés qui n'existaient pas. D'ailleurs la volonté des souverains savoyards d'ériger la collégiale de Chambéry en Sainte-Chapelle lui valut d'être amputée de six paroisses⁵.

Cette crise amena le 31 décembre 1392 un accord entre Aimon I^{er} de Chissé et le prieur sur la correction et la juridiction des chanoines et surtout déboucha sur l'union avec la prévôté de Saint-Nicolas et de Saint-Bernard de Montjoux au diocèse de Sion (l'hospice du Grand-Saint Bernard) prononcée par Clément VII, pape en Avignon, et dernier représentant de la dynastie des comtes de Genève (bulles du 8 février 1393). Cette agrégation aida certainement beaucoup au maintien du ressort de Saint-Martin tout en conduisant les prieurs issus de la famille d'Arces dans l'entourage du duc Amédée VIII, futur antipape Félix V.

Au siècle suivant, le prieuré ne va pas échapper aux violences des Guerres de religion auxquelles reste attachée la douteuse renommée du baron des Adrets. Ces quarante années de conflit sont particulièrement néfastes : pillés, les bâtiments souffrent et les religieux se dispersent⁶.

La paix ouvre « le siècle des saints », marqué par l'essor vigoureux de nouveaux ordres tandis que d'autres se réforment. Leur apostolat et leur message se veulent en phase avec les besoins et les aspirations du peuple catholique dans le contexte de la Contre-réforme avec une religiosité recentrée sur la Passion, un fort engagement dans l'enseignement et les œuvres de charité.

Pourtant, dans cet environnement favorable, Saint-Martin-de-Miséral ne parvient pas à se rétablir et à se régénérer. Effet de mode spirituelle ? En partie seulement car le méconnu Guillaume de Saint-Marcel d'Arançon, prieur depuis 1588, tenta bien une rénovation en faisant appel aux Augustins réformés venus d'Italie. Sa mort anéantit ses efforts. Désormais, l'institution vit avec des prieurs qui, malgré leurs qualités, cumulent les bénéfices et ne peuvent enrayer le déclin. Abel de Sautereau, vicaire général de Grenoble, abbé commendataire de Notre-Dame de Boscodon (dans les Hautes-Alpes, près d'Embrun), prieur de Saint-Martin-de-Miséral et de Moirans (berceau de sa famille), accessoirement conseiller et aumônier ordinaire du roi, est, à cet égard, exemplaire.

De leurs côtés, les chanoines ne résident plus, exercent le ministère paroissial dans les alentours ou vivent à Grenoble sous prétexte d'études.

5. Pierrette Paravy, *De la chrétienté romaine à la réforme en Dauphiné*, Rome, 1994, en particulier le vol. 1 p. 56, p. 78-79.

6. Voir l'article de Stéphane Gal.

Pourtant, l'éclipse des chanoines de saint Augustin est loin d'être complète : ainsi le retour à une observance rigoureuse dans l'abbaye parisienne de Sainte-Geneviève amène la formation de l'importante congrégation des génovéfains.

Cette situation atone ne pouvait satisfaire les prélats zélés qui vont occuper le siège de Grenoble : Pierre Scarron (1620-1668), ensuite et surtout Étienne Le Camus (1671-1707)⁷. Or ils n'avaient garde d'oublier que leur titre d'abbé n'était pas qu'une dignité honorifique. Devant le refus des chanoines de revenir à la vie régulière, le prieuré fut supprimé et, avec son annexe de Villard-Benoît, ses biens furent dévolus au futur séminaire (1673)⁸. La réussite de l'initiative confirme que l'institution était à bout de souffle. Il suffit de mettre en parallèle ce succès avec les échecs du même Le Camus lorsqu'il entend rétablir la clôture pour différents établissements de dames nobles (comme les Ayes, Montfleury) qui connaissent une dérive mondaine.

Ainsi, un prieuré vieux de six siècles est remplacé par un établissement emblématique de la réforme tridentine. Le diocèse de Grenoble n'est d'ailleurs nullement à l'avant-garde du mouvement (dès 1635 dans l'évêché de Valence-Die).

Si le Grand séminaire est installé en ville, le Petit séminaire en 1682 occupe les bâtiments de Saint-Martin même si des difficultés financières amènent une fermeture provisoire (1697-1700). Les deux établissements furent confiés aux Oratoriens car le cardinal des Montagnes, prélat jansénisant, entretenait des relations soupçonneuses avec les jésuites pourtant installés à Grenoble dès 1623 et qui y tenaient collège depuis 1651.

Finalement, Saint-Martin devient aussi un collège pour les enfants de la bonne société des environs, non sans un certain succès, avant de péricliter et d'être fermé avec son internat (1764). Désormais, le prieuré ne sert qu'à héberger le curé avant que l'ensemble soit vendu comme bien national. La réunion des paroisses de Saint-Martin et de Montbonnot en 1802 ne pouvait qu'amener le délaissement de l'église qui, faute d'entretien, s'effondra. Quant aux édifices subsistants, ils furent intégrés à des exploitations agricoles.

Ainsi la présence de cet antique et vénérable prieuré de Saint-Martin-de-Miséral s'est effacée du paysage, seul le patronyme de la commune en conservant le souvenir, avant de connaître une renaissance inattendue sous la forme d'une Maison des Arts et des associations qui réussit à intégrer le bâti ancien dans des structures contemporaines.

7. Bernard Bligny, *Le diocèse de Grenoble*, Paris, 1979.

8. La décision sauve probablement les archives du prieuré, voir l'article d'Hélène Viallet.